

REGLEMENT DU VIDE GRENIERS BROCANTE - BRADERIE

du dimanche 13 septembre 2026

Le marché aux Puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque avant le **9 septembre 2026** à l'adresse de l'organisateur.

**Association Sportive de Mundolsheim
Monsieur MANCEAU Alexandre
12 Rue du Climont 67450 Mundolsheim
Contact : alex.as.mundolsheim@gmail.com**

1. L'emplacement minimum est de 4 mètres
2. Les stands de boissons et de denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus, puisque réservés à l'organisateur.
3. La vente d'armes blanches ou à percussion, ainsi que les insignes et médailles à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.
4. Les heures d'ouverture pour l'installation des stands sont de 6h à 8h. La circulation et le stationnement sont interdits dans le périmètre de l'exposition pendant la durée de la manifestation.
5. L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
6. **L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans son état initial en le quittant au plus tard à 19h. Aucun invendu ou déchet ne peut être laissé sur place. Tout enlèvement sera facturé.**
 7. Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-occupation du stand.
Les places non occupées à 8h seront redistribuées

En cas de non respect du présent règlement, l'association organisatrice se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'exposant.

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 231-1 et 231-2, 321-7 et 321-8 du code pénal

Votre N° d'emplacement vous sera remis à l'accueil

Nom
.....
Prénom
.....
Adresse
.....
.....
Tel
.....

Titulaire de la pièce d'identité

Nature et N° **Déclare**
sur l'honneur :



Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Réserve d'un emplacement

.....emplacement de **4 m** à **12 €** =

.....mètre(s) supplémentaire(s) à **4 €** =

Ci-joint la somme de

Le chèque est libellé à l'ordre de **l'A.S. Mundolsheim.**

Formulaire téléchargeable sur : **Vide-Grenier.Org site mundolsheim**

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : le

* mention obligatoire

Signature :

-
Couper la feuille et envoyer uniquement la fiche renseignée